

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de « TERRES DE BORD » du 14 novembre 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 14 novembre, le conseil municipal, légalement convoqué, le quorum étant atteint (22 présents et représentés à l'ouverture de séance), s'est réuni à la mairie de la commune Terres de Bord.

**Présents (18 et 4 représentés) :**

Monsieur Jacky FLEITH, Mesdames Maryannick DESHAYES, Marie-Claude SASSINE, Catherine DELALEAU, Sandrine REY, Isabelle PELLETIER (arrivée à 18h37), Nicole LABICHE, Martine PIOLINE (arrivée à 18h38), Myriam MARCENY et Marie-Josée DUE, Messieurs Jean-Pierre PERIER, Olivier GUERRE, Thierry LECOMTE, Jérôme JEANNOT, Hubert DE LA HAYE, Jean PAPLOREY, Michel QUILLET et Guillaume BUFFET.

**Absents excusés (4) :**

Aline ROBERT (donnant pouvoir à Nicole LABICHE) ;  
Jeanine FOLLAIN (donnant pouvoir à Marie-Claude SASSINE) ;  
Bruno FOGLIAZZA (donnant pouvoir à Olivier GUERRE) ;  
Valérie NOUBEL (donnant pouvoir à Jean PAPLOREY).  
Olivier AUTECHAUD (Tostes)

**Absents (2) :**

Elodie NICOLAS (Montaure)  
Sébastien CAMPOT (Tostes)

**Secrétaire de séance** : Hubert DE LA HAYE, candidat et désigné à l'unanimité.

**Secrétaire de mairie** : Madame Marie-Christine POUPARDIN.

**Ouverture de séance** : 18 heures 35.

**PREAMBULE :**

- En mémoire de Francis FRELON, décédé le 1<sup>er</sup> novembre 2017, qui s'intéressait tout particulièrement à la vie communale, entre autres, par sa présence assidue aux conseils municipaux, Monsieur le maire invite les élus ainsi que les membres présents dans la salle du conseil à observer une minute de silence.

Arrivées de Mesdames PELLETIER Isabelle (18h37) et PIOLINE Martine (18h38).

- Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour un point sur la sectorisation scolaire touchant plusieurs établissements situés sur le territoire de la CASE.

*Cet ajout est accepté à l'unanimité.*

## **PROCES-VERBAL du conseil municipal du 29 juin 2017 :**

Monsieur le Maire présente à la signature le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 29 juin 2017.

Aucune question concernant ce procès-verbal n'étant posée, Monsieur le maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **1. Indemnité au comptable du Trésor Public :**

Sur demande de la secrétaire de mairie, la perceptrice donne des conseils financiers et/ou comptables, qui ont été relativement importants en 2017.

Une indemnité facultative correspondant à cette activité est calculée suivant une grille établie par l'administration. En 2017, cette indemnité proposée s'élève à 432,31 € (430,15 € en 2016) pour l'activité de conseils financiers et/ou comptable et à 30,49 € pour la participation à l'élaboration du budget.

*La proposition de verser une indemnité totale de 462,80 euro à la comptable du Trésor Public est adoptée par le conseil municipal, comme suit :*

*Pour : 19 voix*

*Contre : 3 voix (Mesdames PIOLINE Martine, DUE Marie-Josée et Monsieur JEANNOT Jérôme).*

Note : Suite à une question concernant les votes d'abstention posée par Maryannick DESHAYES, Madame Martine PIOLINE répond que le salaire de la perceptrice englobe vraisemblablement les différentes prestations de conseils délivrées aux municipalités. Un manque de transparence de la totalité des indemnités perçues par la perceptrice est cependant à noter.

#### **2. Virements de crédits / modification budgétaire :**

En raison d'éléments non connus au moment du vote du budget, quelques modifications sont nécessaires. A savoir :

### **Virement de crédits**

#### **Dépenses de fonctionnement :**

739223	FPIC	+ 2 530,00	
6811	dotations amortissements	+ 12 452,00	
		-----	
022	dépenses imprévues	- 14 982,00	(28 845,47 € inscrites au budget)

## **Modification budgétaire :**

### **Dépenses d'investissement :**

1641	remboursement emprunts	+ 3 200,00
165	remboursement caution	+ 410,00 (logement)
2051	immobilisations (logiciels)	+ 7 560,00 (suite à la fusion des communes)
020	Dépenses imprévues	+ 1 282,00
		-----
	Total dépenses	+ 12 452,00 €

### **Recettes d'investissement :**

28041512	amortissements	+ 5 000,00
28041582	amortissements	+ 6 852,00
28051	amortissements	+ 600,00
		-----
	Total recettes	+ 12 452,00 €

Les virements de crédits et modification budgétaire proposés ci-dessus sont votés comme suit :

POUR : 19 voix

ABSTENTION : 3 voix (Mmes PIOLINE Martine, DUE Marie-Josée et Mr JEANNOT Jérôme).

### **3. Convention de participation pour la prévoyance avec le Centre de Gestion :**

La précédente convention arrivant à échéance le 31 décembre 2018, il est proposé de déléguer au Centre de Gestion la passation d'une convention de participation, afin de permettre au CDG de lancer une mise en concurrence d'un contrat de prévoyance mutualisé destiné au maintien de salaire des agents.

Sur le plan juridique et financier, adhérer à cette démarche n'engage pas encore la commune par rapport au document final qui fera l'objet d'un vote.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. Travaux SIEGE (chemin aux Potiers à Ecrosville) :**

Le réseau électrique du chemin aux Potiers (Ecrosville) nécessite une extension inférieure à 100 mètres, les devis proposés étant les suivants :

Libellé des travaux	Coût total (€)	Participation communale (€)	Section comptable
Renforcement réseau	8 000,00	1 240,00	investissement
France Télécom	1 000,00	496,00	fonctionnement

Les devis des travaux d'extension du réseau électrique du chemin aux Potiers (Ecrosville) sont approuvés à l'unanimité.

## 5. Travaux SIEGE (rue de l'Eglise) :

En raison d'une baisse de tension du réseau électrique alimentant les diverses maisons situées en bordure de la rue de l'Eglise et en tenant compte de la possibilité de 8 terrains à bâtir, il convient de renforcer le réseau électrique, qui était à l'étude depuis quelques années. Les devis proposés sont les suivants :

Libellé travaux	Coût total (€)	Participation communale HT (€)	Participation communale en % sur montant HT
Renforcement réseau	145 000,00	8 458,33	7 %
Eclairage public	40 000,00	6 666,67	20 %
France Télécom	34 000,00	22 666,67	80 %

. Monsieur Jérôme JEANNOT demande s'il est possible de prendre une provision sur investissement, la réponse étant négative.

. Madame Martine PIOLINE pose la question de l'harmonisation et de l'application des PLU des deux communes déléguées. Madame Maryannick DDESHAYES répond que les PLU s'appliquent de façon indépendante pour les deux communes déléguées, en attendant la mise en place du futur PLUI-H, qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 après avoir été voté fin 2019.

. Madame Sandrine REY souhaiterait hiérarchiser les besoins en matière de réseau électrique. En effet, pour Madame Sandrine REY, les maisons d'habitation ou fermes du hameau de la Cramponnière semblent poser davantage de problème de réseau que celles de la rue de l'Eglise. Madame DESHAYES répond que ce problème sera pris en compte dans les futurs travaux de renforcement du réseau électrique dans la commune.

. Madame DESHAYES précise que les travaux de la rue de l'Eglise sont programmés pour avril 2018.

. Monsieur le maire pose la question de l'application de la taxe forfaitaire sur les terrains à bâtir donnant sur la rue de l'Eglise, une fois les travaux de renforcement du réseau effectués.

*Les devis des travaux de renforcement du réseau électrique dans la rue de l'Eglise effectués par le SIEGE sont soumis au vote, comme suit :*

*POUR : 18 voix*

*ABSTENTION : 4 voix (Mmes PIOLINE Martine, DUE Marie-José, REY Sandrine et Mr JEANNOT Jérôme)*

## 6. Travaux SIEGE (convention ORANGE) :

Dans les travaux prévus par le SIEGE concernant le réseau ORANGE, le problème de la propriété des fourreaux mis en place se pose.

En effet, les fourreaux peuvent appartenir soit à la commune, soit à ORANGE. Dans le premier cas, des contraintes techniques s'imposeraient à la commune, alors que dans le deuxième cas, la commune n'a plus à gérer directement les aspects techniques.

Il est proposé de retenir la deuxième solution, à savoir que les fourreaux demeurent la propriété de ORANGE.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité.*

## **7. CASE (Modification des statuts) :**

Les statuts de la CASE doivent être mis en conformité avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), loi datant du 7 août 2015.

Dans ce cadre :

- La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) devient une compétence obligatoire.
- La compétence Création de Zones de Développement Eolien (ZDE) n'existe plus et devient la compétence Développement des Energies Renouvelables.
- La compétence Enfance-Jeunesse est étendue à la gestion des centres de loisirs de Léry, Andé, Acquigny et Poses.

*La modification des statuts présentée ci-dessus est approuvée à l'unanimité.*

## **8. CASE (adhésion des communes) :**

Aux 36 communes composant la CASE, il est proposé d'intégrer 5 nouvelles communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à savoir Saint-Didier-des-Bois, Vraiville, Saint-Cyr-la-Campagne, Le Bec-Thomas et Saint-Germain-de-Pasquier.

Le conseil communautaire s'est prononcé à l'unanimité en faveur du rattachement de ces 5 communes à la CASE.

Pour entériner cette décision communautaire, les conseils municipaux doivent voter ces adhésions et le préfet devra prendre un arrêté en dernier ressort.

. Madame Martine PIOLINE interroge sur l'avancement du dossier de rattachement de la communauté de communes Eure-Madrie-Seine à la CASE. Madame Maryannick DESHAYES répond que cette décision relève du préfet qui fera connaître ses conclusions fin 2018-début 2019.

*L'adhésion des 5 communes citées ci-dessus à la CASE au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est adoptée à l'unanimité.*

## **9. Sectorisation et carte scolaire :**

Les Maires et Adjointes aux Maires des communes de la CASE se sont réunis le 13 novembre 2017 pour manifester leur mécontentement à propos d'une directive reçue du département concernant la fermeture de l'école Pierre Mendès-France de Val-de-Reuil à la rentrée 2018-2019 et la sectorisation scolaire proposée qui en découle.

La politique scolaire du département est de ramener le nombre des collèges de 66 à 55 dans le département, de façon à ce que les collèges aient une capacité d'accueil d'environ 800 élèves, sous prétexte que les collèges d'environ 300 élèves sont jugés non rentables (source : Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat).

Le député Bruno Questel se retranche derrière l'avis du conseil départemental qui a décidé de fermer le collège Pierre Mendès-France.

La fermeture du collège de Val-de-Reuil va à l'encontre des objectifs de croissance fixée par la CASE dans l'élaboration du PLUI-H. En effet, ces objectifs de croissance démographique nécessiteront des classes supplémentaires et la fermeture de ce collège ne répond pas aux attentes des élus de l'agglomération.

Dans ce contexte, il est proposé la motion suivante :

**AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – MOTION – ADMINISTRATION GENERALE – Opposition à la fermeture du collège Pierre MENDES-FRANCE de Val de Reuil et à la nouvelle carte scolaire applicable à la rentrée de septembre 2018**

**Le conseil municipal,**

**CONSIDERANT** que le conseil de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> juin 2017, a voté à l'unanimité une motion demandant :

- Un moratoire de deux ans sur la décision de fermeture du collège Pierre MENDES-FRANCE, à Val de Reuil, afin de tenir compte, d'une part de l'augmentation de la population au sein de l'Agglomération et d'autre part des nouvelles orientations gouvernementales en matière d'éducation,
- La refonte globale de la carte scolaire, conformément au souhait émis par le Président du Conseil Départemental de l'Eure.

**CONSIDERANT** qu'en dépit de cette motion les demandes exprimées par les Maires des communes du territoire n'ont pas été entendues et qu'une carte scolaire a été diffusée, sans concertation, le 8 novembre 2017,

**CONSIDERANT** que cette carte a été élaborée sans tenir aucun compte des réalités géographiques, conduisant à des situations aberrantes notamment en éloignant considérablement certains élèves de leur collège actuel de référence,

**CONSIDERANT** que ces nouvelles contraintes de transport vont dégrader le bien-être et les conditions d'enseignement des élèves,

**CONSIDERANT** que ces nouveaux circuits de ramassage auront également des conséquences néfastes en termes d'impact environnemental des services de transport (bilan carbone) et alourdiront la charge financière pour les collectivités organisatrices,

**CONSIDERANT** que cette carte est la démonstration de l'entêtement à fermer un collège qui a toute sa place dans l'équilibre éducatif et l'attractivité du territoire,

**S'OPPOSE** à la fermeture du collège Pierre MENDES-FRANCE de Val de Reuil programmée à la rentrée de septembre 2018 et à la nouvelle carte scolaire qui en découle,

**DEMANDE :**

- le maintien du collège Pierre MENDES-FRANCE de Val de Reuil,
- l'élaboration d'une nouvelle carte scolaire reprenant, dans son dispositif, ce collège et optimisant les sectorisations.

*La motion proposée ci-dessus est adoptée à l'unanimité.*

**10. Extinction éclairage public (Tostes) :**

La gestion de l'éclairage public sur la commune Terres de Bord est assurée par deux entreprises.

Pour être en adéquation avec les dispositions prises pour le secteur de Montauve qui procède à l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures, il est proposé d'étendre cette disposition au secteur de Tostes dans les mêmes conditions, le hameau de la Vallée de Tostes n'étant pas concerné.

Sur un plan « bilan carbone », cette disposition permettra d'économiser un équivalent de 1 773 kg de CO<sub>2</sub> ou la consommation moyenne d'un véhicule sur 11 819 km, ce qui représente un gain financier de l'ordre de 1 825 euro.

*Cette disposition d'éteindre l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures sur le secteur de Tostes est adoptée à l'unanimité.*

Note : Une convention avec La Haye-Malherbe sur l'éclairage public et les bornes à incendie situés à la Vallée est à l'étude. Cette convention devrait permettre un partage des charges financières liées à la gestion et à l'entretien de l'éclairage public et des bornes à incendie.

#### **DIVERS** :

. Madame Martine PIOLINE pose la question sur l'avancement de la convention scolaire avec La Haye-Malherbe. Madame Maryannick DESHAYES répond que cette convention est en cours d'élaboration.

. Monsieur Jean PAPLOREY présente les derniers travaux de la commission patrimoine, culture et tourisme, notamment à propos de la statue Sainte-Anne située dans l'église de Tostes. Parmi 40 statues présentées au niveau national à une commission de restauration des œuvres d'art située à Grenoble, cette statue Sainte-Anne est une des 3 statues retenues par la commission pour être restaurée.

**Séance levée** : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

**Le Maire,  
Jacky FLEITH**